



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 13-01-2026 /

Dossier complet le : 13-01-2026 /

N° d'enregistrement : 011806/KK P

1 Intitulé du projet

Projet S1 de sondage mécanique de reconnaissance hydrogéologique, dans le but de rechercher une nouvelle ressource en eau souterraine destinée à un usage d'alimentation en eau potable des populations

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CA DU GRAND COGNAC

Raison sociale

Communaute d'Agglomération

N° SIRET

20007051400019

Type de société (SA, SCI...)

Collectivités territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Sourisseau

Prénom(s)

Jerome

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols., 27A, 17. Dispositifs de captage et de recharge artificielle des eaux souterraines (telles que définies à l'article 2.2 de la directive 2000/60/CE)., 17D	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Realisation d'une a deux reconnaissances hydrogeologique(s) avec evaluation de la ressource en eau disponible dans les reservoirs du Turonien-Coniacien captifs puis du Cenomanien captif, pour une profondeur d'objectif de 200 m, dans le cadre de la recherche de nouvelles ressources exploitables en eau souterraine pour un usage d'alimentation en eau potable sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac. Sondage S1-1 en tranche ferme Sondage S1-2 en tranche optionnelle, si la ressource rencontrée dans S1-1 est insuffisante

4.2 Objectifs du projet

1-Securiser et diversifier l'alimentation en eau potable qui provient aujourd'hui essentiellement de la nappe phreatique des alluvions de la Charente, un reservoir aquifere vulnérable quantitativement en periode d'etiage et vulnérable qualitativement aux pollutions d'origine anthropique du fleuve Charente 2- Augmenter la capacite globale de production en eau sur le territoire pour repondre a la problematique quantitative. Le Grand Cognac estime ses besoins globaux a 15 000 m3/j 3- Capter dans de bonnes conditions une ressource en provenance d'un reservoir captif, soit le Turonien-Coniacien, soit le Cenomanien, dont les masses d'eau montrent un bon etat quantitatif et un bon etat qualitatif, sans pression de prelevement A noter que ces ressources sont reglementairement reservees a l'alimentation en eau potable dans ce secteur (SAGE Charente)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Etape 1 : traversée des alluvions/reservoir epidermique du Santonien ; tubage et isolation par cimentation de la tête de puits sur une hauteur d'environ 25 m Etape 2 : reconnaissance du reservoir Turonien-Coniacien de 25 jusqu'à 120-130 m au Marteau Fond de Trou (MFT) Etape 3 : opération de diagraphies et de pompages d'orientation dans la reconnaissance au Turonien-Coniacien Etape 4 : isolation du Turonien-Coniacien par pose d'un tube acier avec dispositif PVC cimenté à la base ; reconnaissance du reservoir Cenomanien de 120-130 jusqu'à 180-190 m au MFT Etape 5 : opération de diagraphies et de pompages d'orientation dans la reconnaissance au Cenomanien A ce stade, plusieurs cas sont possibles : - la ressource est insuffisante : abandon par comblement dans les Regles de l'Art du sondage ou équipement en piezometre de suivi d'un des reservoirs - la ressource est modérée : développement de l'ouvrage (voir Etape 7) - la ressource est abondante : réalisation des essais de pompage (voir Etape 8) Etape 6 : si la ressource en eau dans le Cenomanien est insuffisante, comblement dans les Regles de l'Art de la base de l'ouvrage et conservation du reservoir Turonien-Coniacien ; dans le cas contraire conservation du Cenomanien et maintien de l'isolation entre les reservoirs (voir Etape 4, dispositif PVC cimenté) Etape 7 : développement par traitement à l'acide chlorhydrique des terrains calcaires Etape 8 : réalisation des essais de pompage afin d'estimer le potentiel hydraulique de la reconnaissance, d'évaluer les incidences sur le voisinage et de dimensionner sa transformation en ouvrage d'exploitation Voir annexe 9 Durée estimée sur site des travaux de reconnaissance : environ 4 à 6 semaines, essais de

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

A ce stade de la recherche en eau, les caractéristiques hydrauliques du sondage mécanique de reconnaissance sont inconnues. Avant d'être mis en exploitation, le sondage de reconnaissance sera transformé en ouvrage d'exploitation AEP, dument tube inox avec cimentation annulaire. Les débits ainsi que les volumes de prélèvement présentés ci-dessous sont basés sur les besoins en eau potable du Grand Cognac dans ce secteur : - prélèvement d'eau à la pompe immergée 8" ; - débit instantané souhaité : 100 m³/h pendant 10 à 20 heures par jour selon les besoins ; - prélèvements journaliers : 1 000 à 2 000 m³/j, variable en fonction de la saison ; - volume annuel : de l'ordre de 550 000 m³/an. Le futur ouvrage d'exploitation fera l'objet d'un suivi hydraulique (Niveau-Debit-Volume) et d'un suivi physico-chimique (Temperature-Conductivité à 25°C à minima) en continu de l'eau pompée. Les diagnostics réglementaires à fréquence décennale seront réalisés afin de suivre le vieillissement de l'ouvrage dans le but d'anticiper les travaux de nettoyage/regénération/rehabilitation et de s'assurer du maintien de l'isolation entre les reservoirs.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Code Minier : article L411-1, Code de l'Environnement : article R.214-1, IOTA rubrique 1.1.1.0 - Déclaration des travaux, rubrique 1.3.1.0 - Autorisation d'exploiter (capacité supérieure ou égale à 8 m³/h en ZRE), Code de la Santé Publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Convention d'occupation temporaire signée entre le propriétaire et Grand Cognac Designation cadastrale ZB-110 : sondage S1-1 (tranche ferme) Convention d'occupation temporaire signée entre le propriétaire et Grand Cognac Designation cadastrale ZC-45 : sondage S1-2 (tranche optionnelle) Surface des chantiers	(31 595, m ²) (28 970, m ²) (1 500, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi du Grand Cognac - zone naturelle protégée Np, zonage qui autorise la construction "d'équipements d'intérêt collectif et services publics"

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF de type I : L'île Marteau - 540007595 ZNIEFF de type II : Vallée de la Charente Moyenne et Seugne - 540007612
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Marais de la Charente aval
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRI de la vallée de la Charente de Triac-Lautrait à Saint-Laurent-de-Cognac : le projet se trouve en zone inondable à "aleas forts". Les travaux seront réalisés hors période de crue de la Charente, en période de basses
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRT Antargaz et Remy Martin : le projet se trouve en dehors du zonage réglementaire des PPRT
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	ZRE05161 - Arrêté préfectoral du 24 mai 1995 - Bassin de la Charente
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Les plus proches ouvrages AEP se trouvent à 0.7 km à l'Est et s'adressent au réservoir des alluvions de la Charente. Cet aquifère n'est pas recherché dans le cadre du projet de sondage de reconnaissance. Il n'existe aucun lien hydraulique entre le réservoir libre des alluvions et les réservoirs captif du Turonien-Coniacien et du Cenomanien
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Site Natura2000 au titre de la Directive Oiseaux "Vallees de la Charente moyenne et Seugnes" - FR5412005 Site Natura2000 au titre de la Directive Habitats "Moyenne vallee de la Charente et Seugnes et Coran" - FR5400472
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Prelevement d'eau dans l'aquifere du Turonien-Coniacien captif ou dans l'aquifere du Cenomanien captif lors des essais de pompage Masses d'eau captives FRFG073 et FRFG075 en bon etat quantitatif et qualitatif Debit instantane inconnu a ce stade du projet de sondage mecanique, en raison de l'absence de donnee sur le potentiel hydraulique de la reconnaissance (debit souhaite
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Prelevement d'eau, selon la ressource rencontrée, soit dans l'aquifere captif du Turonien-Coniacien soit dans l'aquifere captif du Cenomanien. Pas d'ouvrage AEP dans ces reservoirs dans un rayon de 2 km autour du projet Incidences difficilement evaluables en l'absence des donnees sur le potentiel hydraulique des reconnaissances. Sur la base des donnees
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Masses d'eau captives FRFG073 - Turonien-Coniacien et FRFG075 - Cenomanien en bon état quantitatif et qualitatif Pas d'ouvrage AEP captant ces réservoirs dans un rayon de 2 km. L'incidence lors des essais de pompage sur les ouvrages AEP au Turonien-Coniacien du Logis de Saint-Martin, situés à 2.2 km au Nord-Est est estimée à moins d'1 mètre Le plus proche ouvrages AEP
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Sondages (tranche ferme ou optionnelle) implantés sur des parcelles agricoles. Pas d'abattage d'arbre, pas de travaux dans les cours d'eau. Intervention hors période printanière sensible pour la faune et la flore et hors période hivernale pour le risque inondation. Voir annexes 7 et 8
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Voir annexes 7 et 8
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Consommation d'espace agricole. Les travaux de forage imposent la création d'une plateforme de travail calcaire d'une superficie de 900 m ² et de bassins de decantation d'une surface de 240 m ² - la plateforme permet d'accéder au site en toute sécurité et offre une zone de stockage et de manœuvre pour les véhicules - les bassins de decantation seront rebouchés avec les matériaux naturels
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Projet en zone inondable. Travaux de forage prévu entre juin et octobre, en dehors de la période à risque d'inondation. Capot de tête de forage hors-sol et étanche.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Matériel de forage propre et en bon état Véhicules avec kit anti-pollution Pas d'utilisation de produit polluant (eau et air comprimé)
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Maintien des niveaux imperméables entre les différents aquifères par tubage et cimentation Voir annexes 8 et 9

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Les machines utilisees pour le projet sont insonorisees selon la reglementation en vigueur Les travaux seront arretes la nuit et le week-end
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Lors des travaux de forage (Etapes 2 et 4) au Marteau Fond de Trou. Vibrations rapidement atteneues par les formations geologiques encaissantes
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Travaux arretes la nuit et le week-end
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Faible emission de poussieres, nulle des lors que la reconnaissance produit de l'eau
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Collecte des eaux de foration et des essais de pompage avant decantation dans 2 bassins d'une capacite totale de 240 m3.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Rejet dans le Charenton (bras de la Charente) avant de rejoindre le fleuve Charente (lit majeur) 1.3 km en aval

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Fluides de forage : air comprimé et eau des terrains aquifères Si besoin : - utilisation de produits moussants biodégradables autorisés dans le cadre du forage d'eau afin d'améliorer la remontée des déblais - utilisation d'acide chlorhydrique pour développer les arrivées d'eau ; acide naturellement neutralisé au contact des carbonates, suivi du pH à l'exhaure et ajout de neutralisant si nécessaire
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Production faible de déchets inertes (débris calcaires, sables et agrilles de foration) : environ 23 m3
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Modification temporaire de l'activité agricole des parcelles ZB-110 ou ZC-45 le temps des travaux. Faible emprise d'environ 1 500 m ² qui représente entre 4 et 6% de la surface des parcelles agricoles

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Annexe 7

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Annexe 8

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de recherche en eau vise à sécuriser quantitativement et qualitativement l'approvisionnement en eau potable du secteur qui dépend aujourd'hui essentiellement du réservoir alluvionnaire de la Charente, une ressource vulnérable. Les travaux s'adressent à des réservoirs aquifères captifs, peu sollicités localement, en bon état quantitatif et chimique et réservés à un usage eau potable. Lors de la phase de reconnaissance, les incidences du projet sur l'environnement (ressource, milieu naturel,...) sont limitées dans l'espace et dans le temps. Si la ressource est satisfaisante, les incidences lors de la future phase d'exploitation ne pourront être établies qu'après la réalisation des tests hydrauliques. Par conséquent, sur la base des informations fournies et des mesures proposées, il ne paraît pas nécessaire que le projet de

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Grizeau

Prénom Clement

Qualité du signataire Ingenieur hydrogeologue

À Angouleme

Fait le 13-01-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)